



Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Alanna Palmer

Partenariats et messages communs

Quand j'étais membre de la Commission, nous avons commencé à collaborer étroitement avec l'ancienne Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, à présent Travail sécuritaire NB, parce qu'il était dans notre intérêt que les employés puissent recommencer à travailler selon un plan de retour au travail et que les employeurs prennent des mesures d'accommodement à l'endroit des employés blessés au travail. Les deux commissions ont donc collaboré très étroitement, donnant ensemble des présentations et simplifiant nos documents pour transmettre le même message au public. Je pense que cela s'est également produit avec la communauté LGBTQ et que les droits et responsabilités de chacun ont été communiqués clairement des deux côtés. Je sais que la Commission a beaucoup collaboré avec la communauté des personnes handicapées. Je ne suis pas certaine des groupes qui participent aujourd'hui ou qui doivent participer, mais je pense que la Commission a toujours essayé d'être proactive et de travailler avec les partenaires, et non contre ceux-ci, afin que la communauté ne reçoive qu'un seul message.